



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'EURE**
Cité administrative
Boulevard Georges CHAUVIN
27000 EVREUX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'administrateur des Finances Publiques Adjoint
Responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction Départementale de l'Eure,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Monsieur René BIDAL, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2015 portant nomination de Monsieur Nicolas GOUGET DE LANDRES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, et l'affectant à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED 15-24 du 8 septembre 2015, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Nicolas GOUGET DE LANDRES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED 15-23 du 8 septembre 2015, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Nicolas GOUGET DE LANDRES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de l'Eure en date du 8 septembre 2015, seront exercées par :

* Madame Sylvie ROBERT, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques,

* Monsieur Eric CODEVERTE, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 10 septembre 2014 et sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Evreux, le 8 septembre 2015

L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint,
Responsable du Pôle Pilotage et Ressources

Nicolas GOUGET DE LANDRES